

Poétique historique des formes littéraires

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthode d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langages, Littératures & Arts du spectacle
- > Code ELP : 4L8LF02P

Présentation

L'intellectuel et le sensible, ou les deux voies de la modernité littéraire.

La Révolution française a consacré, au moins dans son principe, un droit nouveau : la liberté de penser et d'exprimer sa pensée. De là, dès le début du 19^{ème} siècle, une prolifération de systèmes intellectuels qui, dans le prolongement des Lumières, ont tous l'ambition de penser l'être humain (sa nature psychique, sa vie sociale, son devenir historique) et dont nos idéologies contemporaines sont les héritières lointaines. Mais, dans le même temps, le triomphe de l'individualisme et l'ébranlement de la spiritualité religieuse permettent enfin de se tourner vers le monde, à la fois désirable et troublant, des réalités concrètes – matérielles et sensorielles, à hauteur d'homme. D'un côté, les utopies philosophiques et théoriques ; de l'autre, la Voyance rimbaldienne. En d'autres termes, l'« intellectuel » (Balzac) ou le sensible, la pensée abstraite ou la poésie des sens, le vertige de la pensée spéculative ou l'enfouissement dans la matière. Ce perpétuel dilemme, avec toutes les contradictions et les hybridations qu'il implique (notamment dans le roman), est la clef de la littérature moderne. C'est du moins

l'hypothèse que nous explorerons dans ce séminaire, en traversant tout le siècle, de Chateaubriand à Mallarmé.

Objectifs

Confronter la littérature à l'histoire des idées, à la philosophie et aux sciences sociales du 19^{ème} siècle. Interroger dans cette perspective quelques grands textes d'idées du 19^{ème} siècle.

Évaluation

Régime standard session 1 – avec évaluation terminale (1 seule note) : Dossier encadré d'une douzaine de pages.

Régime dérogatoire session 1 : Dossier encadré d'une douzaine de pages.

Session 2 dite de rattrapage : Dossier encadré d'une douzaine de pages.

Contact(s)

> Alain Vaillant

Responsable pédagogique
availlant@parisnanterre.fr